

**1-3 Rue de la Cokerie ZAC du Cornillon
 B.P. 72 93213 ST DENIS LA PLAINE CEDEX**
 Tél.:01 49 46 10 00 . Fax : 01 49 46 01 73
 SAS au Capital : 20 130 950 Euros
 N° Siret : 322 593 203 00084 - Code APE : 4651Z
 TVA EUR : FR 48 322593203
 RCS 322 593 203 Bobigny

Adresse de livraison

SI CONTACT, ROUCHON JOLAN
 110 RUE EMILIEN GAUTHIER, 13290 AIX-EN-
 PROVENCE, France FR
 Tva intracommunautaire :FR00827498460

SI CONTACT
MARIVON SAIZ
400 RUE PIERRE BERTHIER
BP 90173
13795 AIX EN PROVENCE CEDE

N°. de commande: 3240809
N°. de client 40001225
Rep: 12

N°. de facture 1838588 **Numéro de marché:**

N°. de commande client: 82768

Article	Libellé	Quantité	Prix €	Remise	Total €
N°. de livraison:	3313155 du 13.06.2022				
T1294B	8715946624747 CART T129 YELLOW POMME Origine Japon	3	12,36		37,08
	DEEE M5CART01 de 0 à 0,05Kg	3	0,01		0,03
N°. de livraison:	du				
T1291B	8715946624686 CART T129 NOIR POMME Origine Japon	5	12,36		61,80
	DEEE M5CART01 de 0 à 0,05Kg	5	0,01		0,05
N°. de livraison:	du				
T1292B	8715946624709 CART T129 CYAN POMME Origine Japon	3	12,36		37,08
	DEEE M5CART01 de 0 à 0,05Kg	3	0,01		0,03
N°. de livraison:	du				

Sous-Total 136,07 Eur

T.V.A. ACQUITÉE SUR LES DÉBITS

Les marchandises vendues voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit leur point de départ, et même si l'envoi est fait franco de port, toute réclamation n'est admise que pendant la huitaine qui suit la réception des marchandises. L'acheteur ou réceptionnaire est prié de vérifier à la réception afin de conserver son recours contre le transporteur, seul responsable. Elles sont payables à Saint Denis. L'expédition franco sur les traites ou l'acceptation de règlement n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Bobigny est seul compétent.

Les marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix (loi du 12 Mai 1980). Pour Copie France, remboursement redevance cf. <http://www.copieprivee.culture.gouv.fr>

Aucun escompte supplémentaire ne sera accordé pour paiement anticipé. Pénalité pour paiement tardif: 3 fois le taux légal au prorata temporis conformément à la loi 92 1442 du 31.12.92.

Conformément à l'article D 441-5 du Code de commerce : « Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros. »

**1-3 Rue de la Cokerie ZAC du Cornillon
 B.P. 72 93213 ST DENIS LA PLAINE CEDEX**
 Tél.:01 49 46 10 00 . Fax : 01 49 46 01 73
 SAS au Capital : 20 130 950 Euros
 N° Siret : 322 593 203 00084 - Code APE : 4651Z
 TVA EUR : FR 48 322593203
 RCS 322 593 203 Bobigny

Adresse de livraison

SI CONTACT, ROUCHON JOLAN
 110 RUE EMILIEN GAUTHIER, 13290 AIX-EN-
 PROVENCE, France FR
 Tva intracommunautaire :FR00827498460

SI CONTACT
MARIVON SAIZ
400 RUE PIERRE BERTHIER
BP 90173
13795 AIX EN PROVENCE CEDE

N°. de commande:
N°. de client 40001225
Rep: 12

N°. de facture 1838588 **Numéro de marché:**

N°. de commande client: 82768

T1293B	8715946624723 CART T129 MAGENTA POMME Origine Japon	3	12,36	37,08
	DEEE M5CART01 de 0 à 0,05Kg	3	0,01	0,03
N°. de livraison:	du			
PORT	PORT FRAIS DE PORT Origine France	1	15,00	15,00

Eco Mobilier	Copie France	DEEE	Montant HT	TAUX	Montant TVA	NET À PAYER	
			0,14	188,18	20,00	37,64	225,82

REGLEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE A 30 JOURS	MERCI DE Joindre de Papillon à Votre Règlement	Client : 40001225 Facture : 1838588 Montant : 225,82 Echéance : 16.07.22
LCL FR32 3000 2048 6500 0007 2713 Z23		

T.V.A. ACQUITÉE SUR LES DÉBITS
 Les marchandises vendues voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit leur point de départ, et même si l'envoi est fait franco de port, toute réclamation n'est admise que pendant la huitaine qui suit la réception des marchandises. L'acheteur ou réceptionnaire est prié de vérifier à la réception afin de conserver son recours contre le transporteur, seul responsable. Elles sont payables à Saint Denis. L'expédition franco sur les traites ou l'acceptation de règlement n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Bobigny est seul compétent.
 Les marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix (loi du 12 Mai 1980). Pour Copie France, remboursement redevance cf. <http://www.copieprivee.culture.gouv.fr>
 Aucun escompte supplémentaire ne sera accordé pour paiement anticipé. Pénalité pour paiement tardif: 3 fois le taux légal au prorata temporis conformément à la loi 92 1442 du 31.12.92.
 Conformément à l'article D 441-5 du Code de commerce : « Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros. »